

Madame la Ministre,

Dans votre courrier en date du 25 avril 2014, vous présentez la feuille de route que vous souhaitez mettre en œuvre avec les maires des communes de la politique de la ville.

Vous portez le projet d'un Etat mobilisé, dont les efforts seront concentrés, avec l'objectif d'améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants des quartiers populaires et en particulier des jeunes et des femmes. Vous affichez également votre souhait de mobiliser plus fortement les politiques de droit commun dans les quartiers populaires et d'y assurer la participation la plus large de tous, en favorisant l'expression de la parole des habitants et l'intervention citoyenne. Sachez que je vous rejoins pleinement dans cette ambition.

Parce que les 330 000 Parisiens de ces quartiers sont les plus vulnérables face aux effets de la crise, la Ville de Paris, en lien avec l'Etat et la Région, s'est engagée à faire de ces territoires une priorité. Paris contribue, plus que toute autre collectivité, et de plus en plus fortement, aux efforts de péréquation. Concernant les moyens alloués par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) à Paris, le ratio de financement par habitant n'est que de 17 euros contre 37 euros en moyenne nationale. C'est pourquoi pendant plus d'un an, la précédente équipe municipale parisienne, en lien avec les maires d'arrondissement et votre prédécesseur, François LAMY, ont travaillé à un projet raisonnable pour Paris.

Il s'agissait de prendre en compte une pondération du critère unique de revenu médian liée au coût de la vie et au prix très élevé du logement parisien, qui rend les conditions quotidiennes d'existence des plus modestes particulièrement difficiles. Au moment où vous allez présenter la réforme de la géographie prioritaire, et annoncer, à la fin du mois de mai, la nouvelle carte des quartiers relevant de la politique de la ville, je souhaitais attirer votre attention sur la situation des 14 quartiers classés en politique de la ville dans notre capitale et leurs spécificités.

Les indicateurs socio-économiques parisiens restent préoccupants et les inégalités entre les quartiers populaires et le reste de la ville continuent de se creuser, du fait du renouvellement des populations (relogements, loi DALO) et de l'impact de la crise qui touche plus fortement les habitants de ces quartiers.

Notre ville concentre, en outre, plus du tiers des mineurs étrangers isolés présents sur le territoire national et plus de 50% des places d'hébergement d'urgence d'Ile-de-France.

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre des Droits des Femmes
de la Jeunesse et des Sports
35, rue Saint-Dominique
75700 PARIS SP 07

Les secteurs d'habitat social situés le long du périphérique, aux loyers les moins chers de Paris, se paupérisent fortement, au nord comme au sud, et accueillent de très nombreuses familles monoparentales, jusqu'à 47 % à la Porte de Vanves (14^{ème}). C'est dans ces quartiers que le taux de chômage des jeunes s'accélère fortement, notamment dans les territoires du sud du 13^{ème} arrondissement. Dans les quartiers centraux des Portes (10^{ème}), de la Fontaine au Roi (11^{ème}) ou de Belleville-Amandiers (20^{ème}), les phénomènes de gentrification, qui améliorent en moyenne les indicateurs, se combinent au maintien dans le logement privé d'habitants très modestes, pour une large part issus de l'immigration, pas toujours décomptés dans la statistique. C'est dans ces quartiers que se joue le rôle d'accueil de la capitale et la préservation de la mixité sociale.

C'est aussi sur ces territoires que l'occupation de l'espace public se distingue par des problématiques sociales que la statistique ne prend pas non plus en compte : l'errance de populations très précarisées (demandeurs d'asile, mineurs étrangers isolés, personnes toxicomanes, SDF), les ventes à la sauvette, les zones de prostitution et de campements sauvages.

J'insiste donc sur l'importance du soutien apporté aux associations de proximité par l'Etat, via les crédits de l'ACSE et le dispositif des adultes relais. Cinq cent associations très implantées dans les quartiers, puissants vecteurs de lien social, sont concernées et nous savons combien elles ont souffert, dans le précédent quinquennat, des désengagements de l'Etat. Elles ont, au contraire, besoin d'être sécurisées par un maintien des financements et le développement de conventions pluriannuelles.

Les améliorations du cadre de vie et le renouvellement urbain que nous avons portés sont aujourd'hui perçus positivement par les habitants qui nous ont témoigné leur confiance. L'action conjuguée de l'Etat et de la Ville demeure donc particulièrement nécessaire pour soutenir ces quartiers et les citoyens qui y vivent. La municipalité parisienne est ouverte à engager des réductions de périmètres et des regroupements opportuns de quartiers. La disparition de quartiers entiers dans des arrondissements serait toutefois particulièrement préjudiciable.

Myriam El KHOMRI, mon adjointe chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration et, à travers elle, les huit maires d'arrondissement concernés, est à votre disposition pour engager le travail de concertation entre l'Etat et la Ville qui permettra, j'en suis convaincue, d'envisager des pistes d'actions communes pour trouver le bon équilibre de la future géographie prioritaire parisienne.

Vous remerciant de l'attention portée au travail partenarial mené pour nos quartiers, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à toi,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO